



MAIRIE DE KEROU
REPUBLIQUE DU BENIN



BP 01 Kérou
Tél. 96 92 43 79 / 96 67 24 12
E-mail : mairiedekerou@yahoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

ANNEE 2025 N° 023 / 002 / M-COMK-SE/DAAF-CCJ/SA

***PORTANT AUTORISATION POUR L'INCINERATION DES VALEURS INACTIVES
INVENDUES ET NON RECONDUITES AU COURS DE L'EXERCICE 2024***

Le Conseil communal de Kérou, régulièrement constitué et réuni en séance publique, les 27 et 28 janvier 2025 ;

Le quorum étant atteint, atteste par la liste de présence jointe au compte rendu de la réunion ;

Vu la loi n°90-32 du 11 Décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la **loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019** ;

Vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du **11 avril 2021** ;

Vu la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en république du Bénin et les décrets d'application ;

Vu le décret n°2021-282 du 02 juillet 2021 portant nomination de madame Déré L. M. CHABI NAH en qualité de préfet du département de l'Atacora ;

Vu le décret n°2022-320 du 01 juin 2022 portant catégorisation des communes en République du Bénin ;

Vu la décision n° 60/CENA/PT/VP/CB/SEP-SP du 20 mai 2020 portant proclamation des résultats définitifs des élections communales et municipales du 17 mai 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020 n° 2/096/P-SGD-CM-SAF-STCCD-DCLC du 10/06/2020 portant constat de désignation du Maire, des Adjoints au Maire et des Chefs d'Arrondissements de la Commune de Kérou ;

Vu l'arrêté communal n°023/003/COMK-SG portant nomination de la Secrétaire Exécutive de la mairie de Kérou ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communal en date du 03 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Maire, des Adjoints au Maire et des Chefs d'Arrondissements en date du 06 juin 2020 ;

Vu les procès-verbaux des résultats de tirage au sort des secrétaires exécutifs des mairies du 31 mars et du 07 avril 2022 ;

Vu les procès-verbaux des résultats de tirage au sort des hauts responsables administratifs et techniques des mairies du 15 avril et du 10 mai 2022 ;

Vu le relevé des décisions administratives du Conseil Communal en sa session ordinaire des 27 et 28 janvier 2025 ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par dix-sept (17) voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention au titre des conseillers présents ;

DECIDE

Article 1^{er} : est autorisé par **dix-sept (17) voix pour, zéro (00) contre, zéro (00) abstention, l'incinération des valeurs inactives invendues et non reconduites au cours de l'exercice 2024.**

Article 2 : la Secrétaire Exécutive de la mairie de Kérou est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la présente délibération qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Kérou, le29/01/..... 2025



Djoiri Imali Hermann DJETTA

Ampliation:

PDA.....01
CC.....25
SE.....01
Chrono02
Archives.....02
Affichage.....02